

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le Sept Juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, F. Téroute, P. Cormier, F. Hervé, L. Monnerie, JJ. Marteil, P. Guilbaudeau, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, V. Robin-Cornaud, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MF Guillemot, MM. Prévost, P. Le Dro, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Arlette Buzaré qui a donné procuration à Françoise Téroute			
Jacques Grévès	«	«	à Jean Jacques Marteil
Cécile Jourdain	«	«	à Marylise Foidart
Anne-Marie Garangé	«	«	à Zita Dano
Sonia Caroff	«	«	à François Aubertin
Robert Hénault	«	«	à Laure Détrez
Caroline Pecchia	«	«	à Pierrick Le Dro

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 1^{er} Juillet 2015
Date de l'affichage : 1^{er} Juillet 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

2015 - 70 : Démission d'un conseiller municipal et installation de la personne suivante sur la liste « Ensemble vers Guidel 2020 »

Rapporteur : F. Aubertin

Monsieur Loïc DELACROIX, élu sur la liste« Ensemble vers Guidel 2020», a fait connaître sa volonté de démissionner pour cause de mutation professionnelle par courrier en date du 9 juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le préfet a été informé de cette démission par courrier.

Madame Marie Madeleine PREVOST, venant immédiatement après le dernier élu sur la liste précitée, est appelée à remplacer Monsieur Loïc DELACROIX conformément à l'article L270 du Code électoral. Elle a été informée de cette situation, elle a accepté la mission et a reçu une convocation à siéger à cette assemblée.

Il doit donc être procédé à son installation.

Il est proposé qu'elle intègre la commission des sports, jeunesse, affaires scolaires et petite enfance et la commission relation avec les partenaires institutionnels en remplacement de M. Loïc DELACROIX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 22 Juin 2015,

PREND ACTE, de l'installation en qualité de conseillère municipale, de Madame Marie-Madeleine PREVOST, candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Ensemble vers Guidel 2020 ».

DESIGNE Madame Marie Madeleine PREVOST, comme membre des commissions désignées ci-dessus.

Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. DAVID, L. DETREZ (qui a procuration pour R. HENAULT), M. LE TEUFF, P.Y LE GROGNEC.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 08 Juillet 2015
Le Maire,
François AUBERTIN

